

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1070

présenté par

Mme Krimi, Mme Bureau-Bonnard et Mme Kuric

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 49, substituer aux mots :

« un impact sur les »

les mots :

« des conséquences sur les conditions de travail des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon les termes actuels de l'article 3 du projet de loi, les comités sociaux territoriaux créés au sein des collectivités territoriales sont compétents pour connaître les questions relatives notamment à « l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ».

Cet amendement rédactionnel vise à remplacer l'expression floue « ayant un impact sur les personnels » par une formulation plus précise et rigoureuse : « ayant des conséquences sur les conditions de travail des personnels ».